

RETOUR AUX HORAIRES HABITUELS DES MESSES

à NÎMES

À PARTIR DU 5 DÉCEMBRE

Selon le Communiqué du Ministre de l'Intérieur et celui de la Conférence des Évêques de France du 3 décembre, « **une nouvelle jauge de présence dans les édifices du culte prévoit de laisser libre deux sièges entre chaque personne ou entité familiale et de n'occuper qu'une rangée sur deux.** » « **Les fidèles catholiques devront donc appliquer cette mesure, en particulier, les deux prochains dimanches 6 et 13 décembre.** »



Chacun doit se munir de son attestation de déplacement et porter un masque.

À Nîmes, toutes les messes pourront accueillir tous les fidèles qui se présenteront.

Suivez la vie des catholiques à Nîmes

www.cathonimes.fr

